

**Assemblée générale**

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 46^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 avril 2007, à 10 heures

Président : M. Yousfi (Algérie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007
(*suite*)

Note verbale datée du 22 mars 2007, adressée au Président de la Cinquième
Commission par le Bureau de la Présidente de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

Conclusion des travaux de la Cinquième Commission pour la première partie de la
prise de la soixante et unième session de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.

07-29150 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Note verbale datée du 22 mars 2007, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Bureau de la Présidente de l'Assemblée générale (suite) (A/C.5/61/20)

1. **M^{me} McGrath** (Irlande) présente oralement un projet de décision (publié par la suite sous la cote A/C.5/61/L.46) sur le financement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) issu des consultations officieuses dont elle a assuré la coordination après le retrait, lors de la séance précédente de la Commission, du projet de décision A/C.5/61/L.38 portant sur les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (voir A/C.5/61/SR. 45).

2. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) dit que l'introduction soudaine et inattendue d'un projet de décision, l'avant-dernier jour de la première partie de la reprise de la soixante et unième session, sur une question qu'il n'était pas prévu de débattre était contraire aux pratiques de la Commission. En particulier, l'absence d'un rapport officiel du Secrétariat contenant des informations détaillées, précises et complètes sur la situation financière, et notamment la situation de trésorerie de l'INSTRAW, ainsi que d'une évaluation et d'une recommandation approfondies du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sont tout à fait contraires aux procédures de la Commission.

3. Alors même qu'un certain nombre de délégations ont récemment rappelé à la Commission qu'il lui fallait respecter à la lettre les procédures établies, celle-ci a préféré n'en faire aucun cas afin de venir au secours d'une organisation financée au moyen de contributions volontaires dont les principaux donateurs n'ont pas tenu leurs engagements. La délégation des États-Unis espère qu'étant intervenue si rapidement et si résolument sur la question à l'examen, la Commission fera preuve de la même rapidité et de la même résolution en ce qui concerne les futurs efforts de réforme.

4. Ayant approuvé pour 2007 un plan de travail et budget opérationnel de 1 525 000 dollars, sur la base de contributions annoncées de 325 011 dollars à peine

(voir document INSTRAW/EB/2006/R.4/Rev.1), le Conseil exécutif de l'Institut devra peut-être revoir ses priorités au vu des contributions volontaires qu'il aura effectivement reçues. Il n'a jamais été question que les subventions accordées à l'Institut deviennent un rituel annuel. La délégation des États-Unis, préoccupée par cette situation, se voit contrainte de se dissocier du projet de décision dont est saisie la Commission.

5. **M. Woeste** (Allemagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit que le retrait du projet de décision antérieur (A/C.5/61/L.38) a permis à la Commission d'en revenir à une solution conforme aux souhaits manifestés par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 et de tenir des consultations officieuses, ce qui a permis de parvenir à un consensus dans un climat de confiance.

6. **M. Debabeche** (Algérie) félicite la Commission d'avoir réussi à régler la question. L'Institut joue un rôle indispensable et doit continuer de fonctionner sous la direction compétente de sa Directrice, M^{me} Moreno.

7. *Le projet de décision est adopté.*

8. **M. Kozaki** (Japon) tient à rappeler que les activités de l'Institut doivent être financées uniquement à l'aide de contributions volontaires des États Membres conformément à son statut, et non pas à partir du budget ordinaire. Des subventions devant constamment être imputées sur le budget ordinaire, on peut douter de l'engagement de certains États Membres en faveur de la discipline budgétaire et d'une gestion plus avisée des ressources de l'Organisation.

9. La subvention accordée doit être considérée comme exceptionnelle et doit être la dernière de ce type. Si certains États Membres demandent de nouveau une subvention à l'avenir, la délégation japonaise se verra dans l'obligation de chercher une autre solution dans le contexte plus large de la réforme des Nations Unies, y compris la fermeture progressive de l'Institut. Il faut que la Cinquième Commission cesse d'examiner la question du financement de l'Institut au titre du point de l'ordre du jour consacré au budget-programme.

10. **M^{me} Soni** (Canada), prenant la parole au nom du CANZ (Australie, Canada et Nouvelle-Zélande) dit que l'Institut ne doit pas être financé au moyen du budget ordinaire. Même si l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 60/229 sur les activités futures de l'INSTRAW de doter l'Institut de ressources pour

l'exercice biennal 2006-2007, cette subvention doit être la dernière. La Commission devra être très catégorique sur ce point lorsqu'elle examinera la question lors de la deuxième partie de la reprise de la soixante et unième session.

11. Le CANZ, sachant que la Commission a dû faire face à des difficultés particulières en ce qui concerne le projet de décision, estime qu'il convient néanmoins de respecter les méthodes de travail établies et de continuer de rechercher le consensus. En retirant le projet de décision initial, ses auteurs ont ouvert la voie à une solution qui s'accorde avec ces principes.

12. **M. Simancas** (Mexique) dit que sa délégation se félicite du succès des consultations officieuses. Sans s'appesantir sur les causes de la situation actuelle, il tient à rappeler que lors de la précédente session de l'Assemblée générale, la Commission n'a pu examiner les incidences sur le budget-programme comme elle le fait normalement.

13. Les délégations ont clairement exprimé leurs vues au cours des consultations officieuses et elles pourront revenir sur la question de l'Institut au cours de la deuxième partie de la reprise de la soixante et unième session, puisque dans le projet de décision, le Secrétaire général est prié de faire rapport à l'Assemblée générale à ce moment-là sur la situation financière de l'Institut en 2007.

14. **M. Hussain** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite du consensus auquel la Commission est parvenue sur une question déjà difficile que certains des avis réitérés au cours de la présente séance n'ont fait que compliquer. Le Groupe des 77 et la Chine ont du mal à comprendre pourquoi certaines délégations montrent si peu d'empressement à soutenir l'Institut alors qu'il s'agit d'un organe des Nations Unies dont les activités de recherche et de formation aident à promouvoir l'un des objectifs essentiels de l'Organisation : l'autonomie des femmes et la parité hommes-femmes dans les effectifs.

15. Le Groupe n'a jamais cherché à s'écarter de la pratique de la Cinquième Commission en ce qui concerne le processus d'examen des questions budgétaires et s'est en fait efforcé par tous les moyens d'en préserver l'intégrité. Il a longuement expliqué que l'INSTRAW était au bord de la crise et que les options étaient donc limitées. Compte tenu des préoccupations exprimées par plusieurs délégations, le Groupe a pris les mesures qui lui paraissaient s'imposer et a été

soulagé de constater que son geste lui a valu en retour de bénéficier de la latitude nécessaire. Le Groupe n'approuve pas totalement le compromis qui s'est dégagé à l'issue des consultations officieuses, mais comprend qu'il fallait tenir compte des contraintes de temps.

16. Il faut certes assurer un financement plus viable aux activités de l'Institut, mais quoi qu'il en soit, le statut de ce dernier établit clairement ses relations avec l'Organisation des Nations Unies et l'autorise à la solliciter financièrement. Il est donc préoccupant de voir que certaines délégations estiment au contraire que son statut ne permet pas à l'Institut d'obtenir un appui financier. Le Groupe espère qu'une fois que la Commission aura pris connaissance du rapport du Secrétaire général et de l'avis du Comité consultatif, il sera mieux à même de prendre une décision raisonnable, bien étayée et bien pensée qui corresponde aux intérêts de l'Institut et lui permette de poursuivre ses utiles travaux. Il espère également arriver à susciter des contributions volontaires en faveur de l'Institut et à faire en sorte que les annonces de contributions soient honorées.

17. **M. Fermin** (République dominicaine) parlant au nom du Groupe de Rio, se félicite de l'accord qui a été conclu et espère qu'une fois que la Commission aura reçu les rapports idoines, à la deuxième partie de la reprise de la soixante et unième session, les débats consacrés à l'Institut ne traîneront plus.

18. Le Groupe de Rio déplore vivement que, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la demande du Conseil exécutif de l'Institut tendant à ce que les documents soient remis dans toutes les langues officielles au cours de la session en cours (voir A/C.5/61/20, annexe) reste insatisfaite. Cette demande avait pour objet de permettre à la Commission de prendre les mesures voulues pour apporter à l'Institut un appui financier au cours de l'exercice biennal 2006-2007, conformément à la résolution 60/229 de l'Assemblée générale.

19. Le Groupe de Rio rend hommage à la Directrice de l'Institut dont les efforts ont permis de faire progresser considérablement l'égalité des sexes tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ainsi qu'à son Conseil exécutif qui a prouvé l'importance que les États Membres attachent aux fonctions de l'Institut et à son maintien. Il incombe à la Commission de continuer à offrir à cet organe une

assise financière solide pour lui permettre de poursuivre de manière adéquate des activités de recherche et de promotion qui sont essentielles pour assurer le mieux-être des femmes partout dans le monde.

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure (A/C.5/61/L.45)

Projet de décision A/C.5/61/L.45 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

20. *Le projet de décision A/C.5/61/L.45 est adopté.*

Conclusion des travaux de la Cinquième Commission pour la première partie de la reprise de la soixante et unième session de l'Assemblée générale

21. **Le Président** déclare que la Cinquième Commission a conclu ses travaux pour la première partie de la reprise de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 10 h 35.